



Le 30 avril 2021

Par courriel et SDÉ

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55, CP 001
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Affaires juridiques - Hydro-Québec
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : cardinal.joelle@hydroquebec.com

**OBJET : Objet : Demande de révision des décisions D-2021-007 et D-2021-017
 rendues dans le cadre du dossier R-4045-2018
 Votre référence: R-4143-2021 et R-4145-2021
 Notre référence : R061626**

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « **Distributeur** ») fait suite à la lettre de la CÉTAC datée du 23 avril 2021. Il comprend de cette correspondance que la demanderesse CÉTAC souhaite maintenant déposer une demande de révision amendée, en plus des modifications substantielles déjà effectuées à sa requête en date du 9 avril dernier.

Or, une semaine suivant cette correspondance, le Distributeur constate que cette requête amendée n'a toujours pas été déposée au dossier de la Régie et ne lui a pas été communiquée.

Le Distributeur rappelle que l'audience sur les moyens préliminaires relatifs à la requête de la CÉTAC aura lieu le 20 mai 2021 et qu'afin de pouvoir se préparer adéquatement à celle-ci, le Distributeur doit pouvoir prendre connaissance de la demande de révision de la CÉTAC, et ce, en temps opportun avant l'audience.

Considérant ce qui précède, le Distributeur réserve donc par la présente ses droits de demander un report de l'audience sur les moyens préliminaires et d'ajouter des moyens préliminaires s'il y a lieu, à la lumière du contenu de la demande amendée de la CÉTAC.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

(s) *Joelle Cardinal*

JOELLE CARDINAL, avocate
JC/jg